

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du Lundi 11 Octobre 2021 à 19 h 00 tenant lieu de procès-verbal

PRESENTS : DRIEUX Sophie, POUJAUD Brigitte, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, DUPUIS Sandra, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

ABSENTS (excusés) : GUILLON Jean-Claude donne pouvoir à Sophie DRIEUX, CHANTON Amanda donne pouvoir à Loïc LAGORCE.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Le conseil municipal élit à l'unanimité Loïc LAGORCE, secrétaire de séance auquel lui est adjoint la secrétaire de mairie Madame Sandrine LEGER.
Ouverture de la séance à 19 h 05.

Madame DRIEUX Sophie, maire, présidente de la séance présente l'ordre du jour et soumet ensuite au vote le procès-verbal de la séance du 11 Octobre 2021 et l'ordre du jour de la réunion auquel elle propose d'ajouter en ce qui concerne les bâtiments communaux : le devis de Sylvain ROY concernant l'installation d'un ventilateur dans la chaufferie.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- D'adhérer au collectif BSP – TramTrain moyennant une cotisation de 1 euro.
- De désigner Jean-Claude GUILLON comme référent communal au PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

FINANCES :

Le conseil municipal a autorisé le maire à :

- Passer à la comptabilité M57 au 1^{er} janvier 2022
- A demander des subventions : pour la GRVC 2022 au conseil départemental 87, pour l'assainissement le sujet est ajourné, pour la réfection du city stade et la création d'une PumpTrack au conseil départemental 87, au titre de la DETR et l'Agence Nationale du Sport.
- acheter des panneaux de signalétique de « France Services » à SODIMASS pour un montant de 143, 00 euros HT soit 171, 60 € TTC.

RESSOURCES HUMAINES :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver le projet de délibération mettant en place le télétravail dans la collectivité suite à l'avis favorable du Comité technique du 27 septembre.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de passer une convention avec la Communauté de Communes du haut Limousin en Marche pour la mise en place d'ateliers périscolaires à l'école 1 heure/semaine le lundi de 16 h 30 à 17 h 30 à compter du 1^{er} novembre.

Coût pour les familles : 6 euros/enfant/atelier/trimestre

Coût forfaitaire pour la commune de 270 €/année scolaire.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Ouverture prochainement du salon de coiffure,
- Résidence des étudiants du Lycée Raymond Loewy (Design) du 5 au 12 février 2022
- Recrutement de deux services civiques au 1^{er} novembre 2021

La séance est levée à 21 h 00.

Le secrétaire de séance,

Loïc LAGORCE



Le Maire,

Sophie DRIEUX